

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, le mercredi 10 juin 2009 à 20 heures.

Étaient présents MM. André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;  
 Michel Cliche, préfet suppléant et maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;  
 Jean-Guy Bolduc, maire de Beauceville  
 Christian Jacques, maire de Tring-Jonction;  
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables;  
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;  
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;  
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;  
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Était absent M. Daniel Perron, maire de Saint-Séverin.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;  
 Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,  
 Marc-André Bérubé, directeur du service Aménagement du territoire,  
 François Roberge, technicien en environnement.

**1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4325-09 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MAI 2009**

4326-09 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 13 mai 2009 en apportant les corrections suivantes :

- À l'item 6.2.5, corriger le titre en mettant Tring-Jonction au lieu de Saint-Frédéric;
- À l'item 10.2, préciser que c'est Monsieur Renal Roy qui parle.

**3- COMPTES À PAYER**

4327-09 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tel que déposés :

Gilbert Caron (compte de dépenses)	134.00 \$
Manon Daigle (compte de dépenses)	60.00 \$
Fernand Roy (compte de dépenses)	112.00 \$
Denis Desbiens (compte de dépenses)	415.52 \$
Renal Roy (compte de dépenses)	866.33 \$
Mirielle Morin (compte de dépenses)	49.00 \$
Serge Poirier (compte de dépenses)	485.79 \$

Marc-André Bérubé (compte de dépenses)	273.81 \$
Manon Denicourt (compte de dépenses)	32.00 \$
François Roberge (compte de dépenses)	156.59 \$
René Bérubé (compte de dépenses)	244.01 \$
Geneviève Turgeon (Géomatique)	176.78 \$
Éric Jacques (compte de dépenses)	136.09 \$
Jérôme Pomerleau (compte de dépenses)	18.11 \$
Gaston Vachon (compte de dépenses)	110.78 \$
Ville Saint-Joseph-de-Beauce (BFS Mars 2009)	2 285.76 \$
Fédération Québécoise des Municipalités (Dicom avril 2009)	19.19 \$
Fédération Québécoise des Municipalités (Formation Insalubrité des bâtiments)	265.26 \$
Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches	250.00 \$
Sogetel	427.90 \$
DEBB (papeterie)	418.39 \$
Bodycote (analyses)	628.72 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	4 599.66 \$
Groupe ICB (Service technique, location ordinateurs, disque backup)	2 411.30 \$
Centre Électrique de Beauce inc. (ampoules et fluorescents)	99.95 \$
Éditions Yvon Blais (Renouvellement Droit Québécois Environnement)	342.25 \$
Imprimerie Commerciale de Beauce (circulaires compostage domestique)	304.76 \$
Atelier d'usinage Jacques et frères inc (réparation chaises)	135.45 \$
Marc Busque Électronique inc. (caméra Nikon)	227.98 \$
Hebdo régionale de Beauce (cédule vidanges de fosses septiques)	203.18 \$
Bureautique Guy Drouin (contrat de service)	197.11 \$
Veolia (Éco-centre Avril 2009)	1 580.77 \$
Veolia (Matières dangereuses)	16 292.82 \$
Quincaillerie Beauceville inc. (ruban à mesurer, gants, etc)	81.20 \$
Les Installations René Larivière (déplacer téléphone)	50.79 \$
SM Canada (trousse entreprise et véhicules)	387.07 \$
Visa Desjardins	30.08 \$
SSQ Groupe financier (ass. Collective Juin 2009)	2 488.11 \$
Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L. avocats	409.70 \$
Pagenet du Canada inc. (téléavertisseur)	26.30 \$
Location BGD inc.	70.39 \$
Sanibelle Inc (collecte mai 2009)	27 436.96 \$
Studio le Reflet	505.00 \$
Groupe Négotel	56.45 \$
Nova Envirocom (composteurs)	6 631.41 \$
PitneyWorks (timbres)	1 143.76 \$
L'Authentiques Pose Café Inc (location et café)	246.00 \$
Solutions GA (location projecteur)	56.44 \$
Comeau Techniques ltée (comprimés jaune/vert)	251.83 \$
Monty Coulombe S.E.N.C. (formation)	325.00 \$
Mirielle Morin (dépenses avril 2009)	238.80 \$
René Bérubé (dépenses avril 2009)	55.40 \$
Francine Jacques & Roger L. Mathieu inc (subvention RénoVillage)	2 300.00 \$
Denise Fortin & Construction Michel Rodrigue (subvention RénoVillage)	9 933.90 \$

Louise Poulin & Construction Michel Rodrigue (subvention RénoVillage)	10 000.00 \$
Yves Mino & Ebi-Tech Inc (subvention RénoVillage)	9 892.75 \$
Marie-Pier Landry & Constructions Steeve Thibodeau (subvention RénoVillage)	4 063.50 \$
Alain Thibodeau & Les Entreprises JGSM inc. (subvention RénoVillage)	3 686.67 \$
Rose-Anne Breton & rénovation Steve Bureau (subvention RénoVillage)	7 508.66 \$
Danielle Gatien & Gestion Simon Bolduc (subvention RénoVillage)	10 000.00 \$
Gaétan Poulin & Les Constructions Yvon Labbé Itée (subvention RénoVillage)	6 100.88 \$
Paul-Émile Roy & Les Constructions Yvon Labbé Itée (subvention RénoVillage)	8 728.55 \$
Caroline Champagne & Construction Pierre Veilleux (subvention RénoVillage)	8 428.37 \$
Géraldine Cloutier & Constructions Denis Lessard inc. (subvention RénoVillage)	5 754.47 \$
Louise Gilbert (remboursement composteur)	55.00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>160 904,70</b>

4-

#### **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

##### **4.1 Fosses septiques : vidange et mise aux normes**

Monsieur Roberge explique le détail du fonctionnement de la vidange systématique des fosses septiques. À date, l'horaire est respecté. Quelques difficultés se sont présentées, mais rien de majeur.

Monsieur Roberge précise qu'un outil de contrôle informatique intégré au rôle d'évaluation est présentement en développement.

Monsieur Roberge précise également qu'il serait pertinent d'obtenir une entente écrite avec Saint-Frédéric, étant donné la nature différente du dossier avec cette municipalité.

##### **4.2 Récupération Frontenac inc.**

À la demande du directeur général, monsieur Roberge a assisté à l'assemblée générale annuelle de Récupération Frontenac, qui a eu lieu le 9 juin. Contrairement à l'année 2007, au cours de laquelle l'entreprise a engrangé des profits d'environ 237 000 \$, Récupération Frontenac a essuyé des pertes de 161 000 \$ en 2008 et se retrouve avec de faibles liquidités et des besoins au niveau du changement d'équipements.

Suite à l'entente qui a été convenue avec sa clientèle, Récupération Frontenac devrait facturer 2 697 \$ pour le mois d'avril et 2 489 \$ pour le mois de mai à la MRC Robert-Cliche.

Le prix de vente des matières recyclables est à la hausse, mais est encore bien en deçà du seuil de rentabilité.

##### **4.3 Matières organiques**

Dans ce dossier, monsieur Roberge précise que l'appel de qualification a été ouvert le 9 juin et que cinq (5) propositions ont été retenues. Le comité d'analyse se rencontrera prochainement et le grand comité régional sera convoqué au début juillet. Messieurs Labbé et Louis Jacques seront disponibles.

#### **4.4 Compostage domestique**

Comme chaque année, des séances de formation en compostage domestique ont été tenues. Cette année, trois séances ont eu lieu les 25 et 28 mai et le 2 juin : 85 personnes ont assisté à ces séances et 69 composteurs ont été vendus. L'opération a été réalisée à l'intérieur du budget prévu par la MRC.

#### **4.5 Travaux au site**

Monsieur Roberge explique que la MRC doit effectuer des travaux de deux ordres au site d'enfouissement.

Ainsi, la MRC doit répondre à des exigences du MDDEP quant à la végétalisation de plaques dénudées sur les cellules : le coût sera d'un peu plus de 1 000 \$.

Par ailleurs, la MRC doit procéder à un nettoyage du garage suite à une recommandation en ce sens d'un inspecteur de la MMQ. Une démarche a été amorcée pour caractériser les produits et s'en départir.

#### **4.6 Révision du PGMR**

Monsieur Roberge rappelle au Conseil que la MRC aurait dû entamer la révision de son PGMR en début d'année. Des modifications importantes sont envisagées. Cependant, comme la nouvelle politique québécoise en matière de gestion de matières résiduelles ne sera pas connue avant un certain temps, d'une part, et que le dossier régional des matières putrescibles évoluera prochainement, d'autre part, il est recommandé d'attendre au moins à l'automne avant de commencer le processus de révision.

Par ailleurs, le Comité de gestion des matières résiduelles devra recruter également de nouveaux membres.

#### **4.7 Collecte des feuilles**

Il est convenu que la MRC continuera à organiser la collecte des feuilles à l'automne, mais que chaque municipalité défraiera les coûts réels encourus pour ce service.

#### **4.8 Hydro-Québec**

Monsieur Caron présente les grandes lignes d'un projet d'Hydro-Québec qui souhaite s'associer au monde municipal pour améliorer son programme d'économies d'énergie via les diagnostics résidentiels.

Pour remercier les municipalités de leur éventuelle collaboration, Hydro-Québec offre de financer des projets locaux.

La documentation sera remise aux DG lors de leur rencontre du 16 juin.

#### **4.9 Titre de monsieur Roberge**

4328-09

Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le poste occupé par monsieur François Roberge soit dorénavant connu comme « Coordonnateur en matières résiduelles » de façon à le rendre plus conforme à la réalité.

5-

#### **PISTE CYCLABLE**

Monsieur Caron indique que les documents d'appel d'offres pour la réalisation de l'étude d'impacts sur l'environnement dans le dossier de la piste cyclable ont été transmis le 2 juin et que les soumissionnaires ont jusqu'au 17 juin pour transmettre leur proposition. Le comité de 4 personnes mis en place par le Conseil a retenu d'inviter les deux entreprises ayant une place d'affaires sur le territoire de la MRC, soit Génivar et Roche, à transmettre

des propositions. Les propositions seront étudiées le 19 juin et une recommandation sera faite au Conseil.

Le Conseil convient d'ajourner la présente réunion au 22 juin à 18 heures pour prendre note de la recommandation dudit comité et statuer sur le dossier.

## 6- COOPÉRATIVE DE SANTÉ

### 6.1 Grand prix de la ruralité

ATTENDU QUE les besoins de services de soins de santé de la population de la MRC Robert-Cliche, notamment en ce qui concerne la médecine familiale, sont devenus difficiles à combler par les ressources disponibles sur le territoire;

ATTENDU QUE la Coopérative de santé Robert-Cliche vise à développer un réseau de services de proximité en soins de santé sous forme de coopérative de solidarité à l'échelle de la MRC, et à expérimenter un volet prévention, inspirée du modèle japonais suite à une mission d'études dans ce pays;

ATTENDU QUE ce projet innove de plusieurs façons :

1. L'approche territoriale couvrant les besoins d'une population de MRC sur une base de concertation régionale n'a pas encore été expérimentée au Québec, les projets actuels se voulant plus à une échelle locale;
2. Le projet se veut innovateur et non une formule empruntée à une autre région et aura comme base de développement le profil socioéconomique et les besoins spécifiques des citoyens de la MRC Robert-Cliche;
3. Le projet demande l'implication essentielle non seulement de la population, mais des membres de soutien tels que les omnipraticiens, les professionnels de la santé et les entreprises privées qui, jusqu'à maintenant, ont été plus ou moins absentes des projets de coopérative de santé dans la province de Québec;
4. Un volet important de formation (ex. : santé/enfants), de prévention (ex. : prévention/diabète), de promotion (activités lors de festivals) de la santé et de la mise en place de groupes de soutien s'inspirant du modèle japonais *Hans Kai*;

ATTENDU QUE l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches affirmait, dans une lettre datée du 3 octobre 2007, que l'organisation des services médicaux doit être revue en entier dans la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le Centre local de développement Robert-Cliche, la Coopérative de développement régional Québec-Appalaches et le Centre de santé et des services sociaux de Beauce accompagnent la Coopérative de santé Robert-Cliche dans la mise en œuvre de son projet pour répondre aux besoins de la population;

ATTENDU QUE les intervenants de la MRC Robert-Cliche se sont mobilisés autour de ce projet collectif innovateur et porteur pour le développement de la collectivité du territoire;

ATTENDU QU'un groupe d'omnipraticiens pratiquant en clinique privée dans la MRC Robert-Cliche démontre un intérêt marqué pour un projet collectif en santé dans la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le projet est jugé prioritaire dans le plan de travail 2007-2014 du Pacte rural de la MRC Robert-Cliche ainsi que dans le PALÉE 2008-2013 du CLD Robert-Cliche.

4329-09 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité la MRC Robert-Cliche appuie fortement la candidature du projet de la Coopérative de santé Robert-Cliche au Grand prix de la ruralité 2009 dans la catégorie Innovation.

## **6.2 Pacte rural**

Afin de permettre le financement de certaines activités de la Coopérative, cette dernière s'est informée de la possibilité de bénéficier de deux années de financement en une de la part du Pacte rural. Or, monsieur Caron informe que la chose est impossible, les argents du Pacte rural étant planifiés de façon stricte année par année.

## **6.3. Fonds AgriEsprit**

Monsieur Michael Béland, avant son départ de la Coop, a identifié une source de financement possible pour la Coop de Santé via le fonds AgriEsprit du Financement agricole du Canada. Cet organisme offre du financement pour des montants allant de 5 000 \$ à 25 000 \$ pour des projets d'immobilisation au sein de communautés rurales. Toutefois, l'organisme bénéficiaire doit avoir une entente de partenariat avec une administration municipale qui acceptera de recevoir l'argent contribué et d'émettre des reçus aux fins de l'impôt.

ATTENDU QUE la Coopérative de santé Robert-Cliche peut obtenir une aide financière intéressante via le fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada (FAC) pour la réalisation d'immobilisation;

ATTENDU QUE, pour cela, la Coopérative de santé Robert-Cliche doit avoir une entente de partenariat avec une administration municipale qui pourra recevoir les argents et émettre des reçus officiels d'impôt au nom de la municipalité;

4330-09 Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche accepte de conclure une entente de partenariat avec la Coop de Santé Robert-Cliche relativement au Fonds AgriEsprit de Financement agricole du Canada (FAC).

## **7- SUIVI AU RAPPORT DES COMPTABLES**

Monsieur Renal Roy indique que, tel que le recommandaient les comptables le mois dernier, les moyens ont été pris pour que les mots de passe des ordinateurs se changent automatiquement tous les trois mois.

Monsieur Caron précise pour sa part que madame Manon Denicourt recevra la formation nécessaire pour accomplir au besoin les tâches de madame Manon Daigle.

## **8- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **8.1 Consultation pour le schéma**

Le directeur du service de l'Aménagement du territoire, monsieur Marc-André Bérubé, présente au Conseil le résultat des consultations sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2<sup>e</sup> projet) qui ont eu lieu les 26 et 27 mai, ainsi que 2 et 3 juin et auxquelles environ 80 personnes ont assisté

Monsieur Bérubé dépose au Conseil un document intitulé « ***Assemblées publiques et recommandations-1 Commission d'aménagement*** » qui résume le déroulement des consultations ainsi que les interventions présentées à ce jour. Il rappelle que les municipalités, les MRC contiguës, la Commission scolaire et les intervenants de la région ont 120 jours, donc jusqu'au 6 août, pour transmettre tout commentaire concernant le schéma.

Monsieur Bérubé précise que le Comité d'aménagement a examiné l'ensemble des demandes reçues à ce jour, lors d'une rencontre tenue le 8 juin et monsieur Bérubé fait part des recommandations du Comité. Le Comité se réunira à nouveau le 10 août pour examiner les demandes qui auront alors été reçues, en vue de les étudier et faire des recommandations au Conseil en prévision de la séance régulière du 12 août.

ATTENDU QUE des consultations publiques ont eu lieu suite au dépôt du SADR-2<sup>e</sup> projet;  
ATTENDU QUE des modifications au SADR-2<sup>e</sup> projet ont été demandées au cours des ces consultations;

ATTENDU QUE des modifications ont été demandées par résolution du Conseil de quelques municipalités;

ATTENDU QU'une première réunion de la Commission d'aménagement a eu lieu suite aux consultations publiques pour analyser les demandes de changements;

ATTENDU QUE la Commission d'aménagement a fait ses recommandations;

ATTENDU QU'une deuxième réunion de la Commission d'aménagement est requise à la fin de la période de consultation de 120 jours pour examiner les derniers avis des parties intéressées en vertu de l'article 56.7 de la LAU;

4331-09

Sur la proposition de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche approuve le premier document sur la consultation publique et les recommandations de la Commission d'aménagement;
- Que les modifications soient apportées au SADR-2<sup>e</sup> projet sous réserve des derniers avis à recevoir suite à la période de 120 jours de consultation;
- Que le Conseil des maires attend la fin de cette période de consultation et les dernières recommandations de la Commission d'aménagement s'il y lieu, pour l'acceptation finale des modifications à intégrer au SDAR-2<sup>e</sup> projet.

### **8.2 Adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé : AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Henri Gagné à l'effet qu'un règlement adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC sera adopté à une séance ultérieure.

### **8.3 Certificat de conformité : règlement 281-3-09 de Saint-Joseph-de-Beauce.**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a transmis son règlement numéro 281-3-09 modifiant son règlement de lotissement numéro 281 au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE le règlement numéro 281-3-09 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

ATTENDU QUE lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4332-09 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, un certificat de conformité à l'égard de son règlement 281-3-09

#### **8.4 Demande du directeur du service d'aménagement**

ATTENDU QUE le directeur du service de l'Aménagement du territoire désire se prévaloir d'un horaire de travail à quatre jours du lundi au jeudi;

ATTENDU QU'en cas de nécessité ou d'urgence pour le bon déroulement du travail, la journée du vendredi pourra être travaillée et que ce jour habituel de congé pourra être repris ultérieurement;

ATTENDU QU'en tant que cadre, le directeur de service de l'Aménagement du territoire se rendra disponible pour remplir ses responsabilités en dehors des heures normales de bureau, le cas échéant.

4333-09 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité :

- Que monsieur Marc-André Bérubé, à compter de la première semaine du mois d'août 2009, travaillera sur un horaire de travail de quatre jours du lundi au jeudi, à raison de 8 heures par jour (32 heures) et que sa rémunération sera équivalente à 91,5 % de son salaire actuel;
- Que les avantages sociaux et le fonds de pension soient calculés sur cette base.

#### **9- PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU GAZODUC VJT**

CONSIDÉRANT QUE les intervenants de la MRC de l'Amiante et de la MRC de Robert-Cliche se sont toujours attachés à promouvoir un approvisionnement énergétique fiable, sécuritaire et économiquement concurrentiel pour leur région;

CONSIDÉRANT QUE le portefeuille de ces régions, en ce qui a trait à l'énergie, a d'importantes répercussions sur le développement de ces régions et que les possibilités de choix en matière d'énergie jouent un rôle décisif concernant l'implantation de projets d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité des types d'énergie est une composante fondamentale de la prospérité future et la compétitivité de nos régions;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des volumes de consommation de gaz naturel a connu un accroissement majeur au cours des quatre dernières années et que cette augmentation devrait continuer dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE des préoccupations sérieuses ont été soulignées par les industriels face à l'avenir de leurs entreprises en relation avec la disponibilité du gaz naturel;

CONSIDÉRANT QU'il existe un dialogue très fructueux pour rassembler les décideurs et les gens d'affaires dans le but de travailler à développer le réseau;

CONSIDÉRANT QUE la Société Gaz Métro a démontré la volonté de développer le gazoduc de Vallée-Jonction à Thetford Mines;

CONSIDÉRANT QUE partout dans les régions du Québec, le réseau gazier s'est développé avec l'aide gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière des gouvernements provincial et fédéral est nécessaire à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le gaz naturel est une source d'énergie propre et efficace;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun obstacle technique à la réalisation du gazoduc;

4334-09 Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche apporte son appui au projet de déploiement du réseau gazier dans la MRC Robert-Cliche et la MRC des Appalaches et supporte la demande d'aide financière présentée au gouvernement provincial et fédéral pour combler la portion de coût du projet qui ne peut être défrayée par Gaz Métro.

**10- INTERNET HAUTE VITESSE : SUIVI**

Monsieur Rénal Roy présente un sommaire des demandes présentées à ce jour dans le cadre du projet de mise en place de l'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC.

Il est également convenu que monsieur Roy contacte le poste de radio CHEQ-FM afin d'apporter des précisions sur ce projet.

**11- PROJET D'INAUGURATION DE LA BÂTISSE**

Monsieur Roy présente le détail de la soirée (5à 7) qui aura lieu le 17 juin dans le cadre de l'inauguration de la bâtisse. Les maires, les employés(e)s et les conjoint(e)s sont invités, de même que les députés. Les journalistes seront invités à être présents.

La nouvelle mosaïque du Conseil des maires sera également présentée.

**12- RÉPARATION DES CHAISES**

Monsieur Roy précise que les chaises utilisées par le Conseil ont été réparées au coût d'environ 20 \$ l'unité.

**13- CONGRÈS 2009 DE LA FQM**

Monsieur Caron donne au Conseil les informations de base relatives au Congrès 2009 de la FQM. Il est demandé que les conjoints fassent part de leur choix d'activités d'ici à la mi-août au plus tard.

**14- FISCALITÉ MUNICIPALE : COÛTS POUR LES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) implantera, de 2010 à 2016, une réforme modifiant les façons de faire dans le domaine de l'évaluation foncière au Québec;

ATTENDU QUE ces changements auront un impact majeur pour les fournisseurs informatiques devant adapter leur logiciel d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE les municipalités locales, en bout d'analyse, devraient alors absorber ces coûts;

4335-09 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité :

- De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prévoir un programme d'aide financière afin

d'indemniser les organismes municipaux responsables de l'évaluation (OMRÉ) et/ou les municipalités pour les frais engagés découlant des adaptations nécessaires au bon fonctionnement de cette nouvelle réforme, à savoir :

- Les frais engagés pour assurer le développement informatique nécessaire lié à l'adaptation du progiciel d'évaluation et/ou de taxation, s'il y a lieu;
  - Les frais engagés pour étendre ce développement informatique dans les organismes municipaux responsables de l'évaluation et
  - Les frais payés pour produire la documentation rattachés aux modifications apportées.
- Il est également résolu de transmettre la présente à toutes les MRC du Québec pour obtenir leur appui.

#### 15- **LOGICIEL DE PERMIS**

Monsieur Roy présente à nouveau son projet d'acquisition d'un logiciel des permis en tenant compte des commentaires émis précédemment.

Il mentionne que le logiciel sera utilisé pour toutes les municipalités incluant les deux villes, pour le dossier des fosses septiques. Il a obtenu du consultant en informatique que la facture de 8 000 \$ soit étalée sur deux ans. Finalement, il propose qu'un montant de 5 400 \$ soit payé dès cette année, cette somme provenant d'économies qui ont été réalisées sur les salaires.

4336-09 Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte que la MRC fasse l'acquisition d'un logiciel de permis au coût total de 8 000 \$ répartis sur deux années, dont 5 400 \$ seront versés en 2009.

#### 16- **LES 100 ANS DE L'ÉCLAIREUR-PROGRÈS**

4337-09 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte de participer au cahier spécial relatif aux 100 ans de l'Éclaireur-Progrès, en achetant ¼ de page au coût 445 \$, le cahier devrait paraître à l'automne.

#### 17- **HYDRO-QUÉBEC : LIGNE À HAUTE TENSION**

ATTENDU QU'Hydro-Québec prévoit construire, à l'été 2011, une nouvelle ligne électrique à 120 kV entre Sainte-Marie-de-Beauce et Beauceville;

ATTENDU QUE ce projet vise à assurer et maintenir la fiabilité de l'alimentation électrique de la région, d'une part, et à répondre aux enjeux de sécurisation contre le verglas, d'autre part;

ATTENDU QUE les projets de tracé proposés par Hydro-Québec ne répondent pas aux attentes du milieu dans la mesure où l'emprise utilisée empiète davantage sur les propriétés privées;

ATTENDU QUE les autorités municipales sont convaincues que le projet est réalisable et doit être réalisé à l'intérieur de l'emprise actuelle;

ATTENDU QUE les tracés retenus par Hydro-Québec ne donnent pas satisfaction aux autorités du milieu;

ATTENDU QU'Hydro-Québec, lors de la rencontre de consultation du 9 juin 2009, avec la MRC Robert-Cliche et les municipalités concernées, a offert la mise en place d'un comité conjoint pour analyser la problématique;

4338-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accepte la proposition d'Hydro-Québec, de former un comité conjoint Hydro-Québec/municipalités pour analyser la problématique du tracé de la nouvelle ligne électrique 120 kV entre Sainte-Marie-de-Beauce et Beauceville.

18- **TRAVAUX D'ENTRETIEN**

Monsieur Roy informe le Conseil que les travaux d'entretien du vestibule d'entrée de la bâtisse, qui est très détérioré, seraient réalisés au coût de 6 000 \$, montant qui a été prévu au budget.

19- **AGENCE DE MISE EN VALEUR DE A FORÊT PRIVÉE**

Monsieur Gagné informe le Conseil que l'assemblée générale de l'Agence a été reportée au 17 juin.

20- **PONT DE LA RIVIÈRE LE BRAS**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec amorcera, le 15 juin, des travaux majeurs de réfection du pont de la rivière Saint-Victor (Le Bras);

ATTENDU QU'il est prévu que ces travaux dureront quatre (4) mois;

ATTENDU QUE la route empruntant ladite structure est très fréquentée et que les travaux provoqueront un détour très dérangeant pour la circulation;

ATTENDU QUE ladite route représente une artère régionale stratégique pour le territoire de la MRC Robert-Cliche, au niveau des services publics, telle la sécurité incendie;

4339-09 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche demande au Ministère des Transports du Québec que ce dernier prévoit une route alternative traversant la rivière Le Bras, à proximité de la structure du pont, durant les travaux de réfection de celui-ci, afin de permettre les passages des services d'urgence, tels les ambulances et les services de protection contre les incendies.

21- **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

4340-09 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ajournée au lundi 22 juin à 18 heures.

---

*André Labbé*

*Préfet*

---

*Gilbert Caron*

*Secrétaire-trésorier*